

TEL: 202-797-0300
FAX: 202-204-3967

TRANSMISSION PAR TELECOPIE

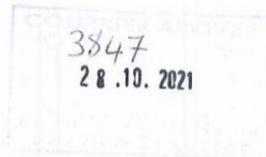
<u>DESTINATAIRE</u> : MINISTERE DES TRANSPORTS	<u>EXPEDITEUR</u> : MONSIEUR MATHIEU TOURE CHARGE D'AFFAIRES, A.I
<u>A L'ATTENTION DE</u> : MONSIEUR AMADOU KONE, MINISTRE DES TRANSPORTS	<u>DATE</u> : 26 octobre 2021
<u>OBJET</u> : NOUVELLES DISPOSITIONS POUR LES VOYAGES AUX ETATS-UNIS	
<u>N° DE FAX</u> : (011-225) 20-33-17-96 / 20-33-23-08	<u>REF.</u> N°0401/AMBACIW/CM/PC/AE/YMF/21
NBRE DE PAGE INCLUANT LA COUVERTURE : 2	

MESSAGE

Honneur porter à votre connaissance que le 25 octobre 2021, la Maison Blanche et le Centre de Contrôle et de Prévention des Maladies (CDC) ont présenté les détails de la mise à jour des directives relatives à la vaccination et aux voyages, qui entrera en vigueur à partir du 8 novembre 2021.

Ainsi, à compter de cette date, les voyageurs désirant se rendre aux États-Unis devront être totalement vaccinés et fournir une preuve de leur statut vaccinal avant d'embarquer sur un vol à destination de ce pays.

Les exceptions à cette nouvelle règle se limitent aux enfants de moins de 18 ans et aux personnes vivant dans des pays où les vaccins ne sont pas encore facilement disponibles.



Cette mise à jour comprend également de nouveaux protocoles concernant les dépistages.

Désormais, tous les voyageurs non vaccinés, qu'il s'agisse de citoyens américains, de résidents permanents légaux ou des personnes visées par les exceptions énoncées plus haut, devront subir un test de dépistage au plus tard un (01) jour avant leur départ.

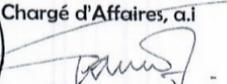
Pour les voyageurs totalement vaccinés, l'obligation de dépistage reste de trois (3) jours avant leur vol.

Tout voyageur à destination des Etats-Unis est invité à s'assurer qu'il remplit toutes les conditions en consultant les informations sur les sites internet : cdc.gov et state.gov (covid-19 traveler information).

Haute considération.



Chargé d'Affaires, a.i


Mathieu TOURE